

## Décision

**Objet : Tarif séminaire département des sciences de l'éducation, dans le cadre de la formation du diplôme d'université Histoire de vie, en mars 2018.**

Direction des affaires  
financières

Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 04 juillet 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du 17 juin 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 septembre 2016, approuvant la proposition de la commission des moyens du vendredi 16 septembre 2016 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer certains tarifs (vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles).

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

### DECIDE

Ce séminaire est ouvert à un public plus large. Il est proposé de fixer un tarif d'inscription uniquement pour un public extérieur.

sont approuvés les tarifs du séminaire cité en objet conformément au document joint à la présente (Demande du responsable administratif avec tableau d'équilibre financier) :

### 2 Tarifs :

- 50 € TTC: Tarif inscription public extérieur
- 200 € TTC : Tarif inscription public extérieur avec prise en charge employeur dans le cadre des droits au compte personnel de formation.

### Prise d'effet immédiate

Le Président,



Philippe VENDRIX

+33 2 47 36 66 03  
Dorothee.laillet@univ-tours .fr

UNIVERSITÉ DE TOURS

Direction des affaires financières  
60 rue du Plat d'Étain-BP 12050  
37020 Tours Cedex 1

univ-tours.fr